

EDITORIAL

Fin d'année scolaire. Nul répit depuis la rentrée 2007 pour les enseignants, du fracas de la « gifle de Berlaumont » aux récentes annonces du chef de l'Etat et de son ministre sur la réforme du lycée. Entre temps, les multiples épisodes, désormais banalisés, des incivilités et de la violence dans les établissements, les commissions, les rapports (Pochard, Attali, Silicani...) les discours, les interviews ont scandé le quotidien des lycées et des collèges, y compris l'agitation récurrente, aux motifs variés, et souvent légitimes, à propos du pouvoir d'achat, des retraites, des suppressions de postes...

Grève sur grève. Manifestations, lycéens compris. De moins en moins suivies, mais de plus en plus réussies, paraît-il !

Le tournis, face à ce rythme effréné et, à la veille des vacances, les municipales passées, le Président s'exprime sur la réforme des lycées, le Ministre reçoit sa feuille de route et la transmet à notre recteur, Jean Paul de Gaudemar, pour mettre en forme, d'ici la fin de l'année, la nouvelle Seconde, opérationnelle rentrée 2009.

Notre avenir s'écrit donc maintenant et nous ne saurions rester sans réaction face aux orientations qui se dessinent, exprimées dans un document remis aux syndicats « **Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées** ».

L'enjeu est de taille de faire coïncider (promesses présidentielles obligent) les objectifs concernant les élèves (la réussite de tous) et ceux concernant les professeurs (la revalorisation de la condition enseignante) dans un jeu « gagnant-gagnant ».

Disons d'emblée que notre crainte est que, pour atteindre le premier objectif, fondamental puisque c'est la finalité même de notre engagement professionnel et celui de la Nation, on ne sacrifie quelque peu, ou beaucoup, le second, au motif que les professeurs se doivent d'être au service des élèves et de leurs attentes.

« Le lycée...dans son organisation comme dans son mode de fonctionnement doit mieux correspondre aux attentes des lycéens et aux exigences du temps présent... Les lycéens souhaitent d'autres relations avec leurs enseignants que le cours... La liberté pédagogique des enseignants s'exercera pleinement ... dans un cadre plus souple et plus adapté aux besoins et aux aspirations des lycéens. »

Disons aussi que le texte ne dit rien de précis sur la revalorisation de la condition financière que tous les enseignants attendent, sauf par une vague formule : « **Afin d'accompagner la transformation du lycée, il faut réfléchir à l'évolution en parallèle des pratiques professionnelles des enseignants et à leur reconnaissance en fonction des missions exercées.** » mais est beaucoup plus prolixe sur l'évolution de nos pratiques professionnelles, jugées inéluctables.

Installer de nouvelles relations avec les élèves. « ... le service des enseignants devra mieux intégrer, en les articulant, la diversité des situations éducatives : cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures. »

Développer le travail en équipe. « Le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires sera développé et reconnu, ainsi que le travail conduit dans le cadre du conseil pédagogique dont les missions seront précisées et les modalités de désignation réétudiées. »

S'appuyer sur la liberté pédagogique. « Conformément à la loi, la liberté pédagogique des enseignants s'exercera pleinement afin de mettre en place des approches renouvelées de l'enseignement dans un cadre plus souple et plus adapté aux besoins et aux aspirations des lycéens. »

Renforcer les liens avec l'enseignement supérieur. « ... services partagés, échange de service avec des enseignants à l'université, formation continue à l'université, mise en place au lycée de référents... suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée. »

Il y a là d'excellentes propositions, même si nous ne sommes pas tous de farouches zéloteurs du travail en équipe et de l'interdisciplinarité. De même applaudissons-nous au couplet sur le plein exercice de notre liberté pédagogique, mais sans nous interdire de penser qu'elle risque d'être singulièrement encadrée, pour ne pas dire entravée et anéantie, par le Conseil pédagogique, le travail en équipe et l'adaptation aux besoins et aspirations des lycéens, déterminants au premier chef. En gros nous croyons comprendre que nous serons libres de faire ce qu'on nous demandera, ou on nous imposera, de faire. Exit la liberté.

Acceptons cependant l'idée, car nous ne sommes pas des opposants systématiques refusant tout comme certains, qu'en bons et loyaux fonctionnaires nous ferions tout ce qu'impliqueront les « nouvelles pratiques professionnelles » auxquelles nous devons nous adapter.

Il aurait alors fallu qu'en contrepartie de ces efforts d'adaptation, la formulation de la « reconnaissance en fonction des missions exercées » fût plus vigoureuse et plus affirmée. Déjà une formulation marquant une « reconnaissance financière » nous aurait-elle rassurés. Plus encore si nous avions lu : « *En contrepartie de l'adaptation des enseignants aux nouvelles conditions d'exercice de leurs fonctions, une revalorisation substantielle de leur rémunération sera mise en œuvre* ».

Las ! Les bruits qui courent ne vont guère en ce sens !

Suite page 2

HORS CLASSE des CERTIFIES.

De report en report, la CAPA pour la Hors Classe des Certifiés se tiendra le 3 Juillet.

Si vous souhaitez être informé(e) du résultat vous concernant, faites le nous savoir en nous en faisant la demande :

par mail :

jacques.mille2@wanadoo.fr

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

ou par courrier à :

SIAES (J. Mille)
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

Pages 1 - 2	Editorial / Hors classe des Certifiés	Page 5	A propos des heures supplémentaires et de leur défiscalisation.
Page 3	Certifiés : Notation administrative / Agrégés : Hors Classe	Page 6	Tribune libre. Histoire revisitée du collège unique...
Page 4	Et si mai 68 n'avait été qu'une révolte de privilégiés ? Lou cantoun de la lengo nostro. Aggression contro leis ensignaire. Lou bacèu dóu « counas » de prouffessour.	Page 7	Le songe d'Al Thali / IUFM Appel à témoins
		Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

Au-delà de ces remarques sur des points qui nous touchent directement, d'autres axes, retenus comme éléments structurants de la réforme du lycée, doivent nous intéresser :

➤ Le baccalauréat n'est pas remis en cause, mais devra évoluer nécessairement en fonction de la réorganisation des différents niveaux de la Seconde à la Terminale, afin de mieux orienter les lycéens vers l'enseignement supérieur où le taux d'échec est trop élevé.

« Aujourd'hui, seuls 45 % des bacheliers inscrits en licence LMD parviennent en troisième année sans redoubler et plus de 20 % des étudiants interrompent (sic) son cursus universitaire au cours des deux premières années. Cet échec prend racine au lycée qui doit mieux préparer ses élèves à réussir dans l'enseignement supérieur. »

Aujourd'hui l'orientation et l'affectation des élèves au lycée ne donne pas satisfaction comme en témoigne le taux élevé d'échec dans certaines voies de l'enseignement supérieur. »

➤ L'organisation des parcours scolaires devra être à la fois plus généraliste, en Seconde, et plus diversifiée en Première et Terminale, sorte de parcours « à la carte », et permettre des « passerelles de réorientation ».

« La Seconde sera toujours de détermination, mais repensée de façon à conforter les acquis disciplinaires et méthodologiques des élèves sortant du collège, tout en organisant l'exploration et la découverte progressives des domaines de spécialisation et d'approfondissement qui leur seront offerts par le cycle terminal du lycée. Le cycle terminal devra proposer aux élèves les savoirs structurants et les différenciations pertinentes pour leur permettre de se spécialiser en vue de leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. »

Formules plutôt creuses, permettant de ne pas dire clairement quel sera l'avenir des filières actuelles. Mais **« la voie technologique sera prise en compte dans sa spécificité »**.

Dans ce cadre le leitmotiv qui revient est celui de donner plus de place au choix des élèves.

Vision libérale partant du « consommateur » (la demande, l'élève) pour déterminer le « mode de production et le travail du producteur (l'offre, le professeur) » pour satisfaire les besoins et les goûts du « client ». Plus que jamais « l'élève au centre » et jeunisme obligeant on passe ainsi la brosse dans le sens du poil.

« Faire du lycée le lieu d'une réelle liberté de choix des lycéens, en évitant l'enfermement trop précoce dans des filières, par la mise en place d'une diversité et d'une souplesse plus grandes des parcours... »

Il faut ainsi faciliter le développement de leur travail personnel, accompagné ou encadré.

« Tout au long de sa scolarité le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe. Le cadre de travail des lycéens doit être renouvelé de façon à rendre possible une plus grande personnalisation des parcours scolaires. »

Par ce biais on devrait répondre aux aspirations des élèves et réduire les redoublements trop fréquents (et coûteux).

« Plus de 15 % des élèves sont obligés de redoubler la classe de Seconde... »

La remise à niveau des élèves devra se faire selon des modalités plus souples qui seront organisées dans le cadre d'une diversification du temps global de l'élève (temps scolaire et périscolaire) à l'intérieur de l'établissement de façon à ce que le redoublement constitue un ultime recours. »

A noter aussi le « souci social », que l'on partage, quand il est constaté que :

« ... l'échec scolaire au lycée et dans l'enseignement supérieur concerne massivement les catégories socio-professionnelles les plus défavorisées. A cela s'ajoute une hiérarchisation implicite des filières générales et technologiques du lycée reproduisant trop directement la hiérarchie sociale. Un des grands objectifs de la réforme du lycée est de réduire le poids des déterminismes sociaux en aidant tout particulièrement les élèves les plus fragiles à réussir leurs études par une offre éducative adaptée. »

... pour réduire les inégalités entre territoires et élèves, un offre équitable d'options doit pouvoir être offerte à toutes les familles. »

Tous ces objectifs ne pourront être menés à bien, si l'on suit ce texte, que dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements, définie comme la panacée à tous les maux et la solution à tous les problèmes.

Rechercher de nouveaux espaces d'autonomie pour les établissements. **« Aujourd'hui les marges d'autonomie des établissements sont trop réduites pour leur permettre de proposer des adaptations significatives aux particularités de leur public scolaire, au besoin d'autonomie et d'accompagnement que souhaitent les lycéens. »**

De nouvelles conditions pour l'autonomie. **« La personnalisation des parcours et l'ouverture des choix des élèves supposent une capacité d'auto-organisation des établissements dont les limites doivent être définies... Les ressources pour la mise en œuvre de ces objectifs et des nouvelles modalités pédagogiques induites, comprendront :**

- les horaires d'enseignement définis nationalement

- les ressources liées aux projets pédagogiques des établissements

- les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes. »

Formules certes intéressantes, quoique fort générales, ouvrant des horizons aussi bien sur le meilleur que sur le pire !

Que l'on songe par exemple à ce qui peut se cacher derrière « le fonctionnement des équipes enseignantes » : recrutement des enseignants par le chef d'établissement en fonction des projets ? Nouvelles modalités « organisationnelles » d'affectation des enseignants ?

Marquons enfin qu'au-delà de ces « convergences » décrétées par le Pouvoir, le silence prévaut sur le statut, les horaires, l'avenir des disciplines, le recrutement, le rôle et le pouvoir des chefs d'établissement, des inspecteurs... et bien sûr les rémunérations. Mais rassurons-nous, des discours, interviews, par ci, par là, distillent des informations : réforme du recrutement (à Bac + 4), suppression des IUFM, revalorisation des débuts de carrière, mise en place de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience) et même création d'une Agence du remplacement avec des super-TZR pouvant intervenir dans les académies limitrophes de la leur !

Allons, nous pouvons partir en vacances sous peu, la tête pleine d'idées d'avenir pour la rentrée.

Et préparer, les pieds en éventail, nos armes pour les prochaines actions qui ne tarderont pas à venir dans un contexte pré-électoral propice à toutes les surenchères !

L'équipe du S.I.A.E.S.

Il n'est pas trop tard pour adhérer au S.I.A.E.S. !

La cotisation court sur l'année.

En réglant votre cotisation en Juin 2008, vous serez adhérent(e) jusqu'en Juin 2009.

CERTIFIES

NOTATION ADMINISTRATIVE : ATTENTION DANGER !!!

La CAPA ayant à connaître des contestations de note administrative s'est tenue le 3 Juin au Rectorat. On a constaté la diminution du nombre des contestations des notes administratives, celles-ci sont passées de 20 % il y a quelques années à 0,6 % cette année. Le Rectorat y voit le résultat d'une politique mieux appliquée et mieux comprise dans les relations entre les personnels et les chefs d'établissement, évitant la multiplication des recours. Sur 152 cas examinés la note a été revue à la hausse pour 56 collègues (36,84 % des cas).

Une nouveauté : la circulaire 94-262 qui n'avait, de mémoire de commissaire paritaire, jamais été appliquée, semble l'être désormais systématiquement. Cette circulaire traite du refus d'inspection de l'enseignant et de la possibilité pour le Recteur de baisser sa note administrative. S'il veut éviter une telle sanction l'enseignant peut fournir à son I.P.R un rapport d'activité. Ce dernier peut être tout simplement le cahier de textes mais aussi toutes les actions liées à l'établissement et d'une manière plus globale à l'Education Nationale (sorties pédagogiques, participation au projet d'établissement, conseil de discipline, de vie scolaire, participation au conseil d'administration, au conseil de la vie lycéenne, aux différents comités de l'établissement, participation aux journées portes ouvertes, à la vie syndicale, etc.). Si l'enseignant a refusé l'inspection puis n'a pas fourni de rapport d'activité, un courrier du Recteur le prévient de la situation. Si le collègue ne proteste pas le Rectorat baisse alors la note et cette baisse ne passe pas en CAPA, échappant donc au contrôle des élus.

Quelques raisons pouvant engendrer un gel ou une baisse de note administrative :

- Nous venons de le voir, un refus d'inspection (mais le cas est assez rare néanmoins)

- La rédaction trop fréquente de rapports sur les élèves : le « trop » restant à la discrétion du chef d'établissement. « Trop de rapports tue les rapports ! » Beaucoup de chefs d'établissement estiment que l'inflation de rapports traduit un manque d'autorité du professeur qui se déchargerait ainsi sur l'administration pour régler ses problèmes. C'est évidemment plus simple que d'admettre que les élèves sont intenable et que les rapports sont justifiés ! Et puis ça donne du travail à l'administration et l'oblige à envisager des sanctions qu'elle répugne souvent à prendre.

- Les plaintes des élèves et/ou des parents contre le professeur auprès du Président de la République, du Ministre, de

l'Inspecteur d'Académie, du Recteur et du chef d'établissement. Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. Pas de fumée sans feu. Parfois le cas arrive en pleine discussion lors d'un Conseil d'administration de l'établissement. Cette dernière situation a entraîné une protestation très vive de la part du S.I.A.E.S.

- Si vous avez des travaux routiers ou des embouteillages sur votre trajet ne soyez malgré tout pas en retard, cela peut être un grave grief contre vous pour le pavé « Ponctualité ». Prenez vos précautions, levez-vous plus tôt.

- La non participation aux multiples réunions initiées par le chef d'établissement peut vous nuire également, comme de ne pas participer aux épreuves communes en lycée et collège bien que ce ne soit en rien obligatoire.

- Si vous ne pouvez assister à tous les conseils de classe et ne pas courir le risque d'être sanctionné(e), veillez à donner notes et remarques au professeur principal, ce qui paraît aller de soi !

- Le refus d'assumer des heures supplémentaires, au-delà de celle obligatoire, peut chagriner votre principal ou proviseur. Refuser de travailler plus... pour gagner plus peut dès lors vous pénaliser dans le contexte actuel de suppressions de postes, alors que vous ne faites qu'exercer votre droit.

Ce florilège n'a rien d'exhaustif car les motifs de gel ou de baisse de note (avec rapport circonstancié néanmoins en ce cas) sont multiples, variés et parfois inédits, tel le cas de cette collègue à mi-temps annualisé sur la première partie de l'année que le chef d'établissement a refusé de noter au prétexte qu'au moment de la notation, en janvier, elle ne l'avait jamais vue, et alors même que cette collègue avait bien été présente l'année précédente dans la seconde partie de son mi-temps ! Motif irrecevable évidemment et qui a même surpris le Rectorat.

Enfin la solitude de l'enseignant face à son chef d'établissement peut aussi le pénaliser en cas de conflit, s'il n'est pas soutenu par ses pairs ou défendu par ses élus.

Tel est le rôle des commissaires paritaires auxquels il convient de s'adresser chaque fois qu'une décision administrative, ici la notation administrative, paraît injustifiée ou abusive. Au final, malgré tout, peu de contestations.

Rappelons que les consignes rectORALES précisent que l'augmentation de note, très encadrée, n'est pas obligatoire, ce qui permet de ne pas faire avancer trop vite vers le 11^{ème} échelon et les 40 points maximum, d'où un retard pour l'accès à la Hors Classe et des économies pour la Caisse des retraites !

Alain Fretay Commissaire paritaire certifié

AGREGES

ACCES A LA HORS-CLASSE DES AGREGES

Information :
la CAPA de révision
des notes administratives
pour les agrégés se tiendra
le 26 Juin.

La commission paritaire académique "hors-classe des agrégés" s'est tenue le 30 Avril au rectorat. Il s'agissait d'établir la liste des propositions académiques transmise au Ministère pour l'accès à la hors classe des agrégés. La CAPA établira la liste des collègues promus à partir des classements de toutes les académies fin juin. La CAPA a travaillé à rétablir un équilibre disciplinaire, comme l'année dernière, sur les 120 premières places du classement. Ceci l'a conduite, dans certains cas, à modifier l'appréciation du Recteur dans le barème, ainsi que les points afférents.

Au final, 324 collègues sont proposés sur les 1620 promouvables (ensemble des agrégés de l'académie de la classe normale du 7^{ème} au 11^{ème} échelon). L'académie a obtenu 111 promotions en 2007.

Parmi les proposés, onze collègues ont été inscrits à la demande des commissaires paritaires représentant les personnels. Comme l'année dernière, ils ont été rajoutés en fin de liste, hors barème, car ce sont des collègues pénalisés par la perte des points liés à la carrière (échelon) du fait d'un passage à l'ancienneté au 11^{ème} échelon, pour cause de retard d'inspection ou de reclassement après réussite au concours ou accès par liste d'aptitude. Tous ont l'appréciation « Exceptionnel » du Recteur. En 2007 cinq collègues avaient obtenus la Hors-classe sur les onze collègues proposés correspondant à ce cas.

Quelques éléments d'information : Nombre prévisible de promus pour 2008 dans l'académie d'Aix-Marseille : entre 95 et 120
Nombre de points du dernier proposé au barème : 210
Nombre de points du 100^{ème} : 260

SURPRENANT ! Nous avons rencontré un problème à propos de la prise en compte d'une partie des années d'exercice des collègues ayant enseigné en établissements classés ZEP. L'administration du Rectorat nous a indiqué qu'elle ne pouvait pas vérifier l'exercice en ZEP pour les années antérieures à 1989, alors que les premières ZEP ont été mises en place en 1982, avec un classement décidé par les recteurs (B.O.E.N. circulaire n°81-238 du 1^{er} Juillet 1981). Elle a précisé avoir contacté les services du Ministère, qui ne seraient pas capables non plus de les vérifier ! C'est donc aux intéressés de faire la preuve que leur établissement était bien en ZEP avant 1989 !!! Pour le barème, reportez vous au B.O. n° 46 du 20 Décembre 2007.

Frédéric Bogey Commissaire paritaire agrégé

Marie-Françoise Labit Commissaire paritaire agrégée

Commémoration.

Et si mai 68 n'avait été qu'une révolte de privilégiés ?

Extrait d'une analyse « à chaud » (1971) des événements de mai 68. Analyse rarement citée et méritant d'être connue.

Pour avoir été observateur de ces événements sur le pavé parisien, c'est ce que j'avais d'emblée, et fortement, ressenti. C'est peut être aussi ce qui explique les réticences ouvrières à entrer, dès le début, dans le mouvement.

Jean Ortolland

« Une thèse, un rien malveillante, mais très impressionnante quand on la rapproche de son appareil d'analyse statistique, s'attache à montrer que le système de l'Université classique, après avoir été longtemps un appareil de défense de classe, fonctionnant au profit de la bourgeoisie, a cessé de remplir ce rôle du jour où une récente démocratisation de l'enseignement supérieur a permis l'entrée en ligne, assez substantielle, de compétiteurs venus de classes modestes. Lesquels, mieux doués et plus mordants que les héritiers exténués des dynasties bourgeoises se sont mis, incontinent, en devoir de rafler les résultats et les places à leur détriment.

Quelle ressource demeurerait aux dépossédés, sinon de disloquer un système qui ne leur profitait plus ? Telle serait l'origine de mai 1968. ⁽¹⁾

L'explication ne vaut sûrement pas dans tous les cas.

A l'École Polytechnique, traditionnellement, à l'ENA, plus récemment, mais avec plus de virulence encore, s'affirme un mouvement mandarinal qui se traduit par des dynasties d'énarques et de dirigeants d'affaires provenant des classes où l'on a sélectionné depuis le premier âge les rejetons les mieux doués, et aiguisé leur intelligence pour en diriger les ressources vers le But enviable entre tous.

Sans que ce monde soit tout à fait fermé, on n'a de chance d'y émerger que si l'on est fils d'un certain milieu, dépositaire d'un certain style et acquis à un certain zèle.

En revanche, il est vraisemblable que le mécanisme précédemment décrit a joué dans les joutes plus ouvertes de l'Université, dans les Lettres, les Sciences humaines ou, même, les Sciences tout court. Les ferments du dépit, de l'envie ou du ressentiment ayant l'importance que l'on sait dans la pâte sociale, il est au moins prudent de considérer que cette politique du pire, toute dégoûtante de l'amertume des dépossédés, n'a pas été absente des intentions d'une partie des acteurs des récents drames. »

SOLDATUS « Le Manège La France et les Français, mai 68 et le reste » Denoël 1971

(1) en ce sens, cf. Raymond Boudon La crise universitaire française, essai de diagnostic sociologique Les Annales ESC mai-juin 1969

Lou cantoun de la lengo nostra.

Agressien contro leis ensenaire. Lou bacèu dóu « counas » de prouffessour.

Agressien contro leis ensenaire : 140 doursié dins lou Var en 2007 e 38 em'un aciounamen judiciari (avocat, denunciacion, prouçès...) et li a ja 62 autre cas despièi la rintrado de 2008.

Dins leis Aup Maritimo, n'i a encaro mai : 178 doursié et n'i a ja 67 de novèu cas en 2008.

Es ce qu'ai legi dins lou Var-Matin, chifro que soun esta dona pèr « l'Autonomo de Soulidarita ».

Pèr lei Bouco-dou-Rose, èro pas marca, mai ai ben pòu que siegue peraqui la memo cauvo.

E d'agressien de mèstre, de mestresso, de prouffessour et de prouffessorello sus lis elèvo, quand n'i a ? Pas gaire, mai es verai que, malurousamen, pòu arriva. E alor se n'en fa un brave boucan ! Touto la Franço va saup !

Ansin, li a un brave paire qu'a pas supourta, li a pas gaire de tèms, que soun brave pichot, pecaire, se prenguèsse un bèu bacèu dona pèr un prouffessour dins un vanc de coulèro bèn coumprenable : lou pichot l'avié trata de « counas ».

Aquéu prouffessour aguè pas proun de fouerço pèr se reteni, pèr s'empacha de reagi davans la brutesso, l'insoulènci, lou brutaligi verbau d'aquelo prouvoacion devengudo insoufrablo d'un elèvo qu'èro à la modo « anti-prof ».

Se pòu dire que n'i a sèmpre mai, encuei, d'aquélei jouine que vouelon faire passa soun absènci de travai e sei marrit resultat – pèr pas dire catastrofico, bèn de còup – sus l'esquino dei prouffessour... e que, de mai, treboulon leis autre elèvo pèr se justifica , e soun toujours en trin de dire ei prouffessour : « Avès pas lou dre ! » Paureis enfant qu'a soulamen oublida se devé !

Lou prouffessour « tourturaire » es esta arresta coumo un maufatan. Es bèn parti pèr leis umeliacion, e pèr un bèu prouçès. E lou Prèsiènt de la Republico et soun Ministre de l'Educacion que parlon de restaura l'autorita !

Pensaviéu pas qu'èro sus l'esquino dei prouffessour que falié « restaura l'autorita » ! Perqué fau bèn se pensa que, quouro s'entournara mai au coulège après sei tres jour d'esclusien – o pulèu de vacanço ! – lou paure pichot que tratè soun « catiéu » prouffessour de « counas », lou jouine martire violoutamen pica, risco de pavesa coumo un eros, de pavouneja davans leis autre. De segur pòu èstre que bada, amira, e subretout pèr aquélei que passon soun tèms au coulège à rên faire, o pas gaire, que vouelon, mai d'un còup, faire crèire eis autre que lou coulège serve plus de rên, e coumo aquélei pigrei d'elèvo soun urous de bouta la discordi, lou « ouai », coumo dison, seran toujours lei prouffessorello e lei prouffessour a paga la sausso.

Li a troup de parènt qu'an pas coumpès (o pan'caro, fau l'espera) que l'educacion coumènço à l'oustau, emé l'aprendissagi de la poulidesso et dóu respèt, de l'amista e de la courtesié, de l'amenanço, en generau. Pèr aco, li a pas de bouen o de marrit elèvo !

Soun pas lei prouffessour que devon supourta lei consequènci de l'abandoun dei devé e òbligacion familialo, que siegue pèr uno resoun o uno outro, o sènso resoun, coumo lei tres-quart dóu tèms.

La mouralo à l'escolo, au coulège ? Mai de que pòu servi un cours de mouralo se la mouralo, l'amenanço, la poulidesso, la sagesso, coumençon pas d'èstre counsidera à l'oustau, dins la famiho ?

Lei miracle, degun pòu n'en faire la coumando, e meme pas lei prouffessour, lei prouffessorello, e touei leis ensenaire, en generau.

Gabxo Forest, Marsiho, debuto de 2008.

Texte en maritime marseillais.

Lou bacèu : la giffe doursié : dossiers n'i a encaro mai : il y en a plus encore

ai ben pòu que siegue peraqui la memo cauvo : j'ai bien dans l'idée que ce soit la même chose

Pas gaire : pas beaucoup se n'en fa un brave boucan : on en fait grand bruit va saup : sera au courant

se prenguèsse un bèu bacèu : se soit pris une belle giffe vanc de coulèro : mouvement de colère

lou brutaligi verbau : la brutalité verbale insoufrablo : insupportable

encuei : aujourd'hui marrit : mauvais treboulon : perturbent devé : devoirs maufatan : malfaiteur

Pensaviéu pas qu'èro : je ne pensais pas que ce serait pulèu : plutôt catiéu : méchant pavesa : pavoiser

pavouneja : se pavaner bada, amira : badé, admiré pigrei d'elèvo : élèves paresseux

a paga la sausso : à payer les pots cassés

l'oustau : la maison l'amenanço : le savoir-vivre

Heures supplémentaires A propos des heures supplémentaires et de leur défiscalisation.

Comme chacun sait, l'une des principales mesures pour relancer la croissance et assurer aux salariés la possibilité d'accroître leur pouvoir d'achat consiste à les encourager à effectuer des heures supplémentaires. « Travailler plus pour gagner plus », le slogan a fait la fortune du Président, mais fera-t-il celle des enseignants à qui l'on promet, en contre partie des suppressions de postes, un volume conséquent d'heures supplémentaires... grassement payées. Voire !

La loi TEPA (Travail, emploi et pouvoir d'achat) d'août 2007 a mis en place une organisation complexe quant à la gestion des heures supplémentaires. Deux données évoluent : le taux des heures supplémentaires et la fiscalité.

TAUX des HS

Dans le secteur privé l'heure supplémentaire est définie « pour tout travail » effectué au-delà de la durée légale du travail (35 h / semaine). Sur cette base les 8 premières heures supplémentaires sont payées 125 % du taux contractuel, et au-delà 150 %.

Les salariés du Privé sont donc gagnants et ont intérêt à accepter des HS, d'autant plus que ces heures sont défiscalisées.

En est-il de même pour le secteur public, et particulièrement les enseignants ?

Non point, car la loi n'a rien changé et les taux des HS n'ont pas été modifiés (sauf une légère majoration des HSE). En effet les taux des HSA restent à l'identique (1^{ère} heure majorée, les suivantes réduites ... par la grâce d'Allègre). Il y a donc déjà là une évidente discrimination entre le privé et le public dans l'application même du principe de la loi. Ce que l'on comprend vite quand on sait dans le premier cas ce seront les employeurs (privés) qui paieront, et dans le second cas l'Etat... dont les caisses sont vides et qui cherche par tous les moyens à faire des économies sur le dos des fonctionnaires face à un déficit public qui se creuse.

Mais il y a plus quand on veut bien se souvenir du « traitement », de longue date, des HS pour les enseignants. Rappelons, ce que beaucoup ignorent, qu'une HS est payée, dans l'EN, non pas 125 % de l'heure statutaire (normale), mais environ 65 % du taux horaire moyen du corps.

Ainsi pour un Certifié 7^{ème} échelon, l'heure normale représente-t-elle, en arrondi, 37 euros (moyenne sur 12 mois).

La 1^{ère} HSA (majorée - sic -) était, et reste, payée à 71 % de ce taux. Et les suivantes à 59 %.

Le paiement des HSA se faisant sur 9 mois, on a lissé le montant sur 12 mois.

On est fort loin des 125 % du Privé !!!! Ce qui donnerait, en terme d'application identique dans les deux secteurs, une HS normale de 46,25 euros (contre 26 ou 22 - en calcul lissé sur 12 mois - !!!).

Certes ces heures seront-elles défiscalisées (et encore pas toutes, cf. infra), mais le coût en sera d'autant plus réduit pour l'Etat, et le gain plus minime pour les enseignants, que le montant de ces HS est modeste, au regard du Privé.

Une fois de plus, les enseignants sont-ils encore perdants, avec un taux d'HS inchangé, inadmissible depuis longtemps, mais pourtant admis par les « grands » syndicats en place et par les enseignants eux-mêmes qui, pris à la gorge, par la faiblesse de leur traitement, ont cherché, cherchent et chercheront encore, sans aucun doute et fussent-ils « contre » par principe, à faire des HS, par nécessité !

DEFISCALISATION

L'autre volet de la loi concerne la défiscalisation des HS, annoncée comme un moyen de redonner du pouvoir d'achat à ceux qui acceptent de travailler plus. C'est bien le cas dans le Privé où **tout temps de travail passé pour le compte de l'employeur** rentre dans le calcul du temps de travail et donc des HS. Ce ne l'est qu'en partie dans le Public, et particulièrement dans l'EN, où les choses sont moins simples.

Nous savons tous que nombre d'heures passées en conseils, réunions (multipliées ces dernières années) ne sont pas comptabilisées en HS, mais considérées comme dues dans le cadre du service (Obligations Réglementaires de Service) des 15, 18 ou 20 h statutaires devant les élèves (cf. note de bas de page). Ne sont donc considérées comme HS, susceptibles d'être défiscalisées, que celles s'inscrivant au-delà des ORS de 15, 18 ou 20 h statutaires.

Mais le décret 2007-1430 du 4 Octobre 2007 apporte de sérieuses restrictions à cette règle en stipulant que seront défiscalisées les indemnités « **pour enseignements complémentaires rémunérant les heures d'enseignement assurées par les personnels dans la même discipline et le même établissement que leur activité principale** ». Ainsi, alors qu'il eût été facile au gouvernement de défiscaliser « **tout travail rémunéré pour le compte de l'EN, en sus du service statutaire** », il n'en est rien, puisqu'il est, implicitement, mais néanmoins clairement dit que certaines heures ne seront pas défiscalisées, ajoutant un peu plus à l'arnaque de la faiblesse maintenue des taux des HS.

Ainsi des heures de travail supplémentaire, manifestement faites pour le compte du service public d'éducation et d'instruction, ne seront-elles pas défiscalisées et, partant, seront-elles imposables à 100 % : corrections d'examens, publications scolaires, participation à des jurys, animations sportives ou culturelles, activités péri-éducatives (que l'on cherche pourtant à développer)...

Pas plus que ne seront défiscalisées les heures supplémentaires d'enseignement effectuées dans un autre établissement ou dans une autre discipline : vacances de professeurs de lycées ou collèges dans le Supérieur ou l'enseignement privé sous contrat, « colles » données en CPGE par des professeurs non titulaires d'un service complet en classe préparatoire...

Ubu n'étant pas mort on a même refusé la défiscalisation d'heures d'atelier théâtre à un professeur de français au motif que ce n'était pas dans sa discipline et en continuité de son activité principale !

Mais l'EN n'en étant pas à une contradiction, ou une aberration près, refuse-t-on de défiscaliser les HS faites par un Documentaliste ou un CPE au titre de l'accompagnement éducatif, alors que les professeurs d'EPS, d'Histoire-Géographie, de SVT, de Maths ou autres pourront en bénéficier.

Ou encore un professeur de CPGE faisant des « colles » dans sa discipline, quoique dans un autre établissement, aura-t-il le bénéfice de la défiscalisation, contre les termes du décret, alors que son collègue n'assurant qu'une partie de son enseignement en CPGE et « collant » dans l'établissement et dans sa discipline n'y aura-t-il pas droit, quand le décret semble l'y autoriser ! De même un professeur de mathématiques faisant des HS en informatique, ou un professeur d'Histoire en assurant en histoire de l'Art se verront-ils exclus de la défiscalisation, au motif d'activité hors de leur discipline initiale !

A n'en point douter de belles empoignades en perspective, quand les intéressés s'apercevront qu'ils ont été floués.

Aussi un conseil : avant d'accepter de faire des HS, sera-t-il prudent de demander **par écrit** à votre chef d'établissement la nature de leur statut fiscal.

Que retenir de tout cela, sinon :

- 1) que les HS dans l'EN sont toujours aussi mal payées, forme de mépris pour notre travail
- 2) que la défiscalisation, si elle bénéficiera à certains, sera un leurre pour beaucoup
- 3) qu'une fois de plus l'EN aura mis en place un système générateur d'inégalités entre les personnels
- 4) que le Ministère et le Gouvernement prennent, une fois de plus, les enseignants pour des imbéciles, tant est grande l'ignorance des situations comparatives, et tant est grand le silence complice, ou l'agitation de façade des « grands » syndicats censés les représenter et les défendre dans des négociations biaisées où ils défendent surtout... leurs intérêts.

Patrick Jacquin (SAGES / S.I.E.S.)

Jacques Mille (S.I.A.E.S. / S.I.E.S.)

Note. Rappelons au passage que la Sécurité Sociale, qui ne sera certainement pas démentie par les enseignants, considère qu'une heure de cours devant les élèves, doit être comptabilisée comme 3 heures de travail effectif. Sur cette base là, le nombre d'HS faites par les enseignants serait-il pour le moins confortable au regard des 35 heures légales, avec 45, 54 ou 60 h / semaine ! On peut toujours rêver.

Que chacun se rassure ! Dans nos classes, le même problème se pose depuis toujours : il est des enfants qui ne parviennent pas à acquérir le programme dans la totalité et/ou le temps prévu. Et plus la scolarité avance et les connaissances deviennent complexes, plus ces élèves s'éloignent de la norme statistique. Le problème est d'éternité. Quelle solution y trouver ? Au vu des faits le pluriel conviendrait mieux.

Pendant longtemps cette situation fut l'objet d'un étiquetage en couperet. Ces enfants étaient qualifiés de « légers », ou parfois pires. Il y avait même une classification de ces cas à partir d'indicateurs supposés avoisiner 10 ou 100. Examens d'entrée, épreuves de passage, tests variés et diplômes de sortie sélectifs rythmaient la machine. Dans cette façon de faire, pas d'esprit vexatoire, aucun mépris. On s'occupait de chaque élève avec la même bonne volonté, mais on savait que certains n'arriveraient pas au même point que d'autres. Les plus lucides reconnaissaient eux-mêmes qu'ils n'étaient pas faits pour « les études » qu'on leur proposait. Parfois aussi on avait d'agréables surprises, et des défis à relever pour que l'élève issu d'un milieu modeste puisse poursuivre des études pour lesquelles on le sentait apte. Hélas, cette procédure était politiquement incorrecte car elle nous déchargeait d'une part de nos responsabilités. On faisait ce qu'on pouvait, mais à partir d'une réalité qu'on ne maîtrisait pas. Donc on n'était pas vraiment tenu à une obligation de résultat. Difficile de nous culpabiliser.

Exeunt alors les indicateurs contestables. Haro sur les épreuves injustes. Honte aux filières et aux examens discriminatoires. Remise en cause et dévaluation des diplômes. La réussite pour tous, au nom de la justice sociale. Fiat lux ! Un génie inventa alors une nouvelle étiquette : « échec scolaire ». Et la lumière vint. En lui donnant un nouveau nom nous avions appris l'existence du mal et comment dominer cette épidémie chronique. Tous les enfants étant supposés identiquement scolarisables, les inégalités constatées ne pouvaient être dues qu'à l'incompétence des enseignants et aux incohérences du système. L'élève fonctionne toujours bien. Mais c'est l'Ecole qui dérape. Injustice ! Réformons donc. Tartempion fait trop de fautes d'orthographe ! Reformons son prof, modifions l'apprentissage de la discipline, voire supprimons-la. Plus de dictées. Plus de fautes. On avait enfin compris qu'il suffisait d'interdire l'usage de la balance pour supprimer du même coup l'obésité et l'anorexie ! Coup double. En supprimant les instruments de mesure individuels, les résultats personnels s'estompèrent au profit d'un suivi de groupe. La performance collective de cohortes d'élèves, supposée donner une bonne image du système, tournait à l'évangile. Bonne affaire pour quelques gourous ennuagés. Mais hélas, sur le plan personnel rien ne changeait, ni ne progressait vraiment.

Nouvelle révolution. Une idée mirobolante, due à quelque génie méconnu, apparût, on ne sait où, mais sûrement pas dans les classes : « se recentrer » sur le sujet, en considérant ses « handicaps ». Ce terme anglo-saxon, évoquant au départ des courses hippiques, a permis, par une inquiétante dérive, de faire une incursion réussie dans l'affectif. Par la nouveauté du langage nous avions désormais des enfants porteurs de « handicaps », et générateurs de compassion, puisque ne pouvant courir à pattes égales avec les étalons. La langue française s'est ainsi enrichie de périphrases : beaucoup d'élèves devinrent alors des « mal-écouterants », des « non ou mal-lisants », des « peu ou pas-calculants », des « guère-écrivants », des « mal-comprenants » ; au mieux des « enfants en difficulté » en toute imprécision, voulue évidemment.

Si pour décrire notre passé culturel nous utilisions la même parodie du verbe, Homère serait qualifié de « non-voyant », Beethoven de « mal-entendant » et Nerval, interné à plusieurs reprises, de « handicapé mental »... Tous ces génies auraient été classés « en grande difficulté » et aurait relevé à coup sûr d'une « remédiation », mot magique pour faire disparaître les « handicaps ».

Le mot ne suffisait évidemment pas pour régler ce douloureux problème, on inventa des gadgets de toutes sortes : travaux particuliers, heure de ceci, heure de cela, groupe de soutien - ou soutien de groupe -, aide variée, parcours transversalisés, itinéraire machin, projet personnel par ci, projet de groupe par là... Pour quels résultats ? Nul ne le sait. Et si ça marchait, pourquoi inventer un nouveau gadget tous les cinq ans ? Expérimentation sur le vivant, sans mesure des conséquences. Mais tout va bien : les résultats au brevet sont en hausse, et ceux du Bac aussi. Mais l'échec scolaire aussi, toujours présent.

A tout le moins on y a mis les « moyens ». Mais pour quelle efficacité, au cas par cas, quand pour les individus les progrès n'étaient guère apparents et que la moitié de nos bacheliers se cassaient la figure dès la première année dans l'enseignement supérieur ! ?

Alors, face à l'impossibilité d'obtenir le moindre résultat probant, on appela au secours la Faculté. Nouvelle idée de génie que de revenir au point de départ après tant d'errances. On s'intéressa à nouveau au cerveau et à son fonctionnement. Le cycle était bouclé. Re-pointage du doigt vers la fatalité des inégalités individuelles et appel au secours de la pathologie.

L'enfant qui ne suit pas comme les autres n'y est pour rien. Il est du ressort de la Faculté. Certes curable mais nécessitant des soins constants et relevant d'un régime de droit spécial. On ne saurait lui mettre une mauvaise note, car il serait traumatisé à vie. Sympathie obligatoire et excuses pour tout : mauvais résultats scolaires comme comportement violent ou déplacé. A nous de le « gérer » au mieux, sous notre responsabilité. On nous demande ainsi un exercice périlleux de « soignant », sans formation et sans filet.

Je m'empresse ici de mettre le gilet pare-balles. Tous les élèves méritent qu'on s'occupe d'eux. Autant que chacun je suis sensible au désarroi des familles ou à celui des enfants. Le débat est ailleurs. Une société civilisée digne de ce nom se doit de donner une place à chacun. Même un jeune qui a du mal à lire, écrire ou compter correctement est respectable. Et plus encore, s'il souffre. On doit lui offrir un rôle social et un emploi, mais pour autant doit-on lui donner le Bac ou le bercer d'illusions ? Là est toute l'ambiguïté de ce que l'on nous demande. Là est le risque d'implosion.

Maintenant où en sommes-nous ? Il n'y a plus de mauvais élèves. Il n'y a que de mauvais résultats. Dommages collatéraux de troubles invalidants. Ces enfants, eux, sont toujours là, avec leurs mêmes incompréhensions. Chacun le constate, leur nombre explose. Les méthodes de dépistage s'améliorent-elles ? Est-ce là le filon qui, s'il est reconnu efficace, sera l'avenir ?

Lorsqu'un cas est décelé, la solution est maintenant trouvée : on met en place une « équipe éducative ». En clair, on réunit deux fois par an les profs, le médecin scolaire, l'assistante sociale, le chef d'établissement, les parents, le ban et l'arrière ban. Pour quoi faire ? ... Pour « parler » ! Magie du verbe. Ces rencontres ont lieu soit en dehors du temps scolaire : heures supplémentaires bénévoles (mais que ne ferait-on pas pour s'occuper de l'enfant concerné ?), soit pendant les heures de cours dont on prive alors le reste des élèves. On trouve des « astuces », on invente des « solutions » qui, toutes, exigent du temps et des efforts de la part de tout le monde, surtout des enseignants, sans aucune aide, ni la moindre contrepartie horaire, financière ou autre. Travailler plus en gagnant toujours pareil, donc gagner moins. Assécher sa motivation en appauvrissant sa fonction, tout en vous culpabilisant si vous avez des velléités de protestation. C'est paraît-il « normal ». Sauf le hic : si on parle beaucoup, en réalité on ne dit rien, et l'on ne fait que tourner en rond.

Qui osera reconnaître un jour que tous les enfants ont droit au respect ? Et que la meilleure façon de les respecter, c'est de ne pas leur mentir. Ne pas leur laisser miroiter un avenir scolaire que certains n'auront sans doute jamais. Ne pas transformer l'Ecole en histoire du Père Noël. Ne pas leur faire croire n'importe quoi au sujet de leurs chances réelles de réussir ici ou là... Bref, parler certes, mais pour essayer surtout de dire la vérité. Qui osera un jour exprimer aussi le désarroi des enseignants ? Dans la majorité des cas, à douze ans, presque tout est déjà joué. Et nous ne pouvons, hélas, pas faire grand-chose, si ce n'est sur-noter dangereusement les uns et nous épuiser à des tâches quasi inefficaces avec les autres, sous le regard incisif de familles souvent écorchées, dont il faut aussi comprendre les attentes et les angoisses légitimes.

Alors, au-delà des discours lénifiants, je m'interroge : Que se passerait-il si les élèves vraiment trop faibles n'étaient pas admis automatiquement au collège ? Que se passerait-il, si à l'issue du Primaire, plusieurs sections de Sixième cohabitaient ? Que se passerait-il si, pendant certaines heures, ces élèves étaient « sortis » de la classe et regroupés dans une division « différente » pour y perfectionner autre chose, une aptitude particulière ? Que se passerait-il si on entraînait certains à des stratégies mentales plus utiles ? Est-il ainsi indispensable d'apprendre une LV2 quand la LV1 et la langue maternelle ne sont pas maîtrisées ? Que se passerait-il si on mettait en place de temps à autre un trimestre de pause, voire une année de confirmation des acquis ? Que se passerait-il si on cherchait vraiment des solutions efficaces et dignes pour chacun, plutôt que des faux-fuyants ? Que se passerait-il, si l'on osait admettre que le Bac pour tous est une tromperie ? Questions incorrectes, politiquement dérangeantes. Donc ne pas les poser et chercher toujours des solutions hypocrites, habillées de beaux mots et de belles formules. Ne pas regarder la réalité en face. Jouer les illusionnistes.

Aussi ne rêvons pas... Rendez-vous au prochain défilé de la mode pédagogique « automne-hiver ». Les idéologues en folie auront certainement trouvé un nouveau truc génial « tendance » et « tape-à-l'œil ». Et nous demanderont de l'appliquer.

Michel Autheman

LE SONGE D'AL THALI, d'après le rapport du même nom.

Un grand Vizir à la retraite fut un jour appelé par le jeune nouveau Khalife qui lui dit : « Le sommeil de la retraite dorée c'est fini. J'ai dit à mes sujets de travailler plus pour gagner plus pour avoir une retraite en fer blanc. Toi tu dors à la retraite en rêvant à ta gloire passée. Tu dois montrer l'exemple. Tu es un senior et non un seigneur. Tu vas me donner des idées pour réformer mon empire et tu vas me faire des propositions pour que je marque mon temps de mon nom. Va, travaille et dépêche toi ».

Le pauvre vieux vizir, usé par le poids des ans et de son ancienne charge se dit : « Je n'ai jamais réfléchi parce qu'on ne m'a jamais appris à réfléchir. Je suis trop vieux pour cela. Je ne sais comment faire. »

Mais après une nuit sans sommeil il avait sa solution. « Je vais copier ce qui se fait dans les peuplades peu civilisées que l'on vient de découvrir au-delà du Grand Océan. »

Et il trouva ainsi 313 propositions à soumettre au nouveau jeune Khalife dans les récits des voyageurs revenant du royaume de l'Union des Sympathiques Amis (USA).

Une proposition phare parmi ses réponses concernait la formation des jeunes. Pour habituer les sujets à travailler plus longtemps pour vivre chichement, il fallait encadrer les futurs adultes. Les jeunes savent tout, c'est inné, ils vont donc contrôler leurs formateurs. D'où l'idée que les élèves notent les pédagogues.

La proposition fut retenue et appliquée. Le jeune nouveau Khalife avait dit qu'il accepterait tout.

Le remède fut pire que le mal.

Les pédagogues comprenant que l'empire changeait, certains demandèrent à leurs élèves de préparer eux-mêmes un plan de progression de leurs notes. Les élèves, sûrs de leurs résultats ne venaient alors plus au cours des pédagogues et ces derniers étaient payés mais ne travaillaient plus.

D'autres donnaient les réponses aux questions, et c'était aux élèves à trouver la question. Mais cela c'était dans les écoles les plus difficiles.

D'autres enfin mettaient des bonnes notes sur des feuilles blanches.

Certains pédagogues qui n'avaient rien compris et ne respectaient pas les consignes nouvelles furent lourdement condamnés et relégués dans un endroit sans univers médiatique et informatique en la province frontière du Profond Oubli ou Centre Humain Terminal des Irrécupérables (CHTI). Les indigènes étaient très amicaux entre eux et accueillèrent les nouveaux condamnés avec cette formule qui a traversé le temps « Bienvenue chez les chtis ». Cette province était administrée par des Inspecteurs Pédagogiques de Réinsertion (IPR) qui tentaient courageusement d'improbables remédiations.

Mais cette réforme emporta le nouveau jeune Khalife. Au nom de la devise de l'empire qui était LIBERTE, les pédagogues se mirent à noter et à élire les chefs d'établissement, ces derniers en firent autant pour les Recteurs des académies, et eux mêmes pour le ministre de l'Enseignement Nouveau, et tous ses ministres idem envers le Khalife.

Finalement, à la suite d'une révolte de la Province du Profond Oubli et des très bons résultats de la formation donnée par les CHTIS le jeune Khalife fut renversé par un membre nouveau et plus âgé de sa famille.

Certains diront que ce n'est là qu'un conte ancien. Mais toute légende a sa part de vérité. Personne ne se souvient plus du nom du jeune Khalife. Quant au vizir il fut arrêté par les chtis aux Champs Académiques (la trace s'en retrouve aux Champs Catalauniques) et son nom déformé en Attila. Les pédagogues qui disaient toujours la vérité reçurent le surnom de Francs, d'où nous est venue la notion de Franc-Parler. On se souvint alors que c'était là la devise du Khalife qui avait un jour dit « le prononcé fait foi ».

Communication faite au congrès Mondial de neuro-archéologie du mont Ararat en l'an 08 après le nouveau déluge.

M. Fretayensus

IUFM APPEL À TÉMOINS

Dans l'optique de la réactualisation du « Guide du Stagiaire IUFM » à paraître fin Août, nous recueillons actuellement les impressions et les analyses des stagiaires IUFM au terme de leur année de formation :

- utilité et objectivité du mémoire professionnel,
- la liberté pédagogique du professeur peut-elle s'exprimer pleinement lors de l'année de stage IUFM ?
- avis sur le contenu des formations notamment la très décriée FIT....
- tout autre thème sur lequel vous souhaiteriez vous exprimer ...

Si vous souhaitez nous faire part de votre analyse afin qu'elle soit éventuellement publiée, merci de vous adresser à Jean-Baptiste Verneuil, Responsable IUFM (voir coordonnées dans l'organigramme) jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Toute l'équipe du S.I.A.E.S.

vous souhaite d'excellentes vacances bien méritées.

Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, il n'est pas trop tard pour le faire.

Le S.I.A.E.S. reste « ouvert » durant les vacances (permanences assurées).

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :

Corps : Echelon : Classe normale Hors classe

ETABLISSEMENT :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)

Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :



SOMMAIRE

Pages 1 - 2 : Editorial / Hors classe des Certifiés
Page 3 : Certifiés : Notation administrative / Agrégés : Hors Classe
Page 4 : Et si mai 68 n'avait été qu'une révolte de privilégiés ?
Page 4 : Lou canton de la lengo nostro
Page 5 : Heures supplémentaires et défiscalisation.
Page 6 : Tribune libre. Histoire revisitée du collège unique...
Page 7 : Le songe d'Al Thali / IUFM Appel à témoins
Page 8 : Cotisations / Adhésion / Organigramme

Ce journal et son envoi ont été réalisés par des professeurs après leurs journées de travail. Nos publications ne sont pas imprimées sur du luxueux et peu écologique papier glacé.

Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux besoins réels du S.I.A.E.S. pour **vous servir** et **défendre notre conception de l'enseignement**.

Ainsi, nous vous proposons des cotisations réduites.

Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez nous !

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé
le 20 Juin 2008

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser au trésorier : Jean Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 07 / 08	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	Du 7 ^{ème} éch. classe normale au dernier éch. hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et situation	25 € (35 € à compter du 01/07/08)	
MA - Contractuels	48 €	Vacataires, Ass éduc/péda 32 € Retraités 32 €

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille ☎ 04 91 42 18 55 ☎ 06 76 58 63 47 ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ + Fax : 04 42 02 66 77 ✉ jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Commissaires paritaires "Agrégés"	Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT	Chemin de la Tuilière 84330 Modène ☎ 04 90 62 30 61 ✉ frederic.bogey@tele2.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87
Commissaire paritaire "Certifiés" titulaire	Alain FRETAY	525 Chemin de bel air 30560 Rochefort du Gard ☎ 06 64 36 96 83 ✉ alain1.francine@orange.fr
Trésorier adjoint Responsable TZR + Ens. artistiques	Fabienne CANONGE	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques ☎ 04 91 07 36 97 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VOIRIN	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 04 42 49 41 55 ✉ crys@tele2.fr
Correspondant 04 - 05	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ☎ 04 92 34 78 27 ✉ farid.remidi@wanadoo.fr